



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE REUNION TELEPHONIQUE DU 25/01/2023

Présents : Mmes Colette DAUDIER, Marie-Hélène DEJEAN, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Mrs Gérard BERNIER, Michel BONNET et Jean-Louis JACOPS.

Absente excusée : Mme Danielle CACARD.

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Approbation CR de réunion du 21/12/2022 :

Après relecture attentive engendrant quelques petites modifications, le compte-rendu est approuvé par les membres du comité.

2 - Point sur les adhérents 2023 :

Au 25/01/2023, 470 adhésions ont été enregistrées : la montée en puissance des adhésions 2023 laisse envisager une importante volonté d'expression en cette année d'élection.

3 – Cartes de membres :

L'envoi des cartes de membres a été réalisé par Olivier MASSOT le 11/01/2023 pour les adhérents ayant cotisé entre le 01/10/2022 et le 10/01/2023. Elle concerne 354 membres.

4 – Dérogation de saillie :

La dérogation de saillie permettant de réaliser une portée entre une femelle âgée de plus de 8 ans et un mâle trop jeune pour être confirmé n'obtient pas l'accord du comité. La présidente enverra un courrier au demandeur.

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : contact@teckelclubfrance.com
Boîte aux lettres du Club : Jocelyne Schoen : 4 rue des Hautes Eaux - 67860 RHINAU

5 – Trésorerie :

A : Achat sono :

Décidée en 2022 par le comité, une sono professionnelle comprenant 2 enceintes et 2 micros a été achetée en période de soldes pour un montant de 1.725,70 € et payée le 29/12/2022.

B : Subvention association TSDF :

Le comité donne son accord pour la reconduction d'une subvention de 250 € à l'association TSDF.

C : Budget prévisionnel 2023 :

Le budget prévisionnel 2023 préparé et présenté par Gérard BERNIER est validé par le comité après légère augmentation des postes concernant la revue Teckel et son routage.

D : CB échue en 05/2023 :

La carte bleue du compte courant national utilisée principalement par le trésorier arrive à échéance au mois de mai 2023.

Elle est associée au nom de Jocelyne SCHOEN, ancienne trésorière, ce qui pose problème pour les paiements par internet.

Compte tenu du renouvellement de comité qui coïncide avec cette date, le trésorier et la présidente estiment devoir continuer avec cette CB jusqu'à l'échéance prochaine afin d'éviter des frais conséquents pour les mois restants.

E : Suivi trésorerie PACA :

Le délégué de la région PACA-Corse, Frédéric FONTANINI, ayant démissionné pour raisons personnelles, accepte la poursuite des affaires courantes jusqu'à nomination d'un remplaçant.

Le suivi financier de la délégation devant être réalisé par le trésorier du club, le chéquier et la carte libre écran doivent lui être restitués. M. Frédéric FONTANINI restera en étroits contacts avec les différents organisateurs de la délégation pour permettre la continuité des manifestations prévues pour 2023.

F : Compte de réserve :

Sur les conseils du référent entreprises de LCL, le compte courant et le livret de dépôt associés à la délégation Champagne-Ardenne sont conservés et transformés en « compte et livret de réserve » afin d'éviter des frais administratifs pour suppression, éventuellement réintégration ultérieure.

6 – Expositions :

A : Devis photographe :

Pour choisir le photographe qui couvrira la NE, le cahier des charges doit être réalisé par Stéphanie MELZER, et envoyé à Sophie SANTI afin qu'elle puisse en contacter plusieurs. Sophie SANTI ne peut pas encore prospecter, faute d'informations.

B : Feuilles d'engagement de la NE et des RE :

Elodie JACOBS les a presque finalisées.

Pour celles des RE, seul le juge principal doit apparaître, pas celui de réserve.

Jean-Louis JACOBS propose d'augmenter légèrement les tarifs des engagements en NE sur le 2ème et 3ème chien. Le Comité procède au vote (4 pour - 3 contre) : l'augmentation est acceptée.

Les tarifs sont légèrement modifiés : 1er=38€, 2^e=29€, 3^e=19€, 4^e et suivants=10€, les babys, puppys et vétérans ne devant pas être comptabilisés en 1^{er}, 2^e et 3^e chien=18€.
Les tarifs des RE seront étudiés ultérieurement.

C : Récompenses challenges travail/beauté 2022 :

Michel BONNET, organisateur des challenges beauté, travail et beauté/travail, propose de créer des plaques ou écussons gravés pour récompenser les meilleurs des sélectionnés. Marie-Hélène DEJEAN est également intéressée par cette idée, pour l'organisation du trophée national de stöber.

Sur informations concomitantes, Marie-Hélène va contacter Mrs HONORE et FONTANINI qui travaillent le bois élégamment.

D : Partenariat Royal-Canin :

Un rendez-vous avec le coordinateur Royal-Canin est programmé début février pour envisager les dotations NE et RE.

E : Centenaire du CAT et exposition WUT 2025 :

A l'occasion du centenaire du CAT en 2025, la demande d'organiser l'exposition annuelle de la WUT en France auprès du DTK, a été acceptée par ses dirigeants, Andreas TORNAU et Jan SCHÜRINGS. Il reste à définir le lieu et la date, mai ou juin 2025.

Le règlement WUT pour cette exposition stipule que 50% du jury doit être composé de juges étrangers au pays organisateur, une ristourne de 1,50€ par engagement est à reverser à la WUT et un reportage photo doit être réalisé.

La présidente, Jocelyne SCHOEN, a contacté M. Bertrand MOSER, qui est adhérent du CAT et adjoint au responsable de la commission expo de la canine du Haut-Rhin, M. RITTER pour recenser les localisations disponibles à cette période.

F : CGA : nouvelle grille classe travail :²

Afin que tout adhérent soit informé, Michel BONNET va positionner la nouvelle grille officielle de la classe travail pour le CGA, sur le site CAT.

7 – Elections :

A : Devis Géraldine LAVERGNE :

Un ultime devis proposé par Mme Géraldine LAVERGNE devra être demandé après réception des professions de foi.

B : Nouvel adhérent couple 2023 :

Les nouveaux adhérents ayant cotisé après le 7 août 2022, moins de 9 mois avant l'élection du renouvellement partiel des membres du comité, ne seront pas autorisés à participer au vote, selon les statuts.

Jocelyne SCHOEN se chargera d'établir la liste des votants à l'aide du fichier adhérents. Cette liste sera communiquée à l'huissier missionné pour contrôler la légalité de l'élection.

C : Envoi des candidatures :

Les dossiers de candidature à l'élection du renouvellement partiel des membres du comité ne pourront pas être adressés chez le Président de la commission des élections, Michel

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : contact@teckelclubfrance.com
Boîte aux lettres du Club : Jocelyne Schoen : 4 rue des Hautes Eaux - 67860 RHINAU

BONNET, car il rencontre des problèmes importants dans l'acheminement des courriers qui lui sont destinés.

Ils seront à adresser chez Stéphanie MELZER, membre de la commission des élections.

8 – Concours photos :

Stéphanie MELZER doit envoyer une nouvelle fois les photos aux membres du comité pour effectuer un dernier tour de vote.

9 – Auracle :

L'informaticien assurant les performances informatiques de l'ordinateur et du logiciel permettant à Mlle Agnès de France l'impression des feuilles généalogiques, va transférer la base de données sur un support extérieur et la rapatrier chez Jacques DAUDIER aux fins de compléter les données d'Auracle.

Un essai du fonctionnement doit être programmé avec Jacques pour apprécier la qualité du travail accompli. Si le résultat correspond au cahier des charges prévu, nous pourrons régler la facture présentée par M. LAGET.

10 – Portail SCC:

L'arborescence du site CAT sur le portail SCC, présentée par Michel BONNET, obtient l'accord du comité.

Pour la réalisation des saisies, Elodie JACOPS et Jacques DAUDIER aideront Michel. Stéphanie MELZER rappelle que de nombreuses photos sont à disposition sur la G suite.

11 – Travail :

A : Questions d'adhérents suite à diffusion du planning d'utilisation :

a : Les épreuves d'utilisation sont nationales, ouvertes à tous les adhérents quelle que soit leur délégation d'origine.

b : Les Teckels non siglés ne sont pas prioritaires dans les listes de demande d'engagement.

c : Un propriétaire ne peut pas engager plus de 2 chiens par épreuve. Exceptionnellement, si, à la clôture des engagements, l'épreuve n'est pas complète, un troisième chien appartenant au même propriétaire peut être accepté.

d : Le règlement précise qu'aucune réservation n'est possible tant que le calendrier et la feuille d'engagement n'ont pas été publiés. L'ensemble des adhérents doit pouvoir être informé en même temps.

e : Certains délégués organisent peu, voire pas ou plus du tout d'épreuves. Le comité ne peut le faire à leur place et ne peut les obliger car ils sont bénévoles.

B : Parcours Frédéric MAYEUR :

Le dossier complet pour commencer son parcours lui avait été envoyé en 2021 par Marie-Hélène DEJEAN.

N'ayant aucune information sur la progression de cette formation, Marie-Hélène lui a envoyé un nouveau dossier et va essayer d'avoir un contact téléphonique avec lui.

C : Parcours Philippe THIAVILLE :

Pour commencer son parcours de juge d'utilisation, Philippe THIAVILLE a besoin qu'un de ses Teckels ait réussi une épreuve « S ».

Il a proposé une épreuve réussie en Allemagne et ne comprend pas qu'elle ne soit pas prise en compte.

Marie-Hélène précise à Philippe un point de règlement imposant que toutes les épreuves soient réalisées en France.

Son dossier reste ouvert dans l'attente de la présentation réussie d'un de ses chiens à l'épreuve Sanglier.

D : Coupe de France sur petit gibier :

Pour faciliter l'organisation de la Coupe de France sur petit gibier, Marie-Hélène DEJEAN conseille à Colette DAUDIER, en charge de l'organisation cette année pour le CAT, d'entrer en contact avec Hélène GRISON, qui a réalisé l'organisation pour la RAF (Fox Terrier), l'an dernier.

E : Diplômes SR et LST :

Edition des diplômes LST 2022: Michel BONNET en a imprimé le nombre nécessaire en dupliquant un ancien exemplaire qu'il avait, heureusement conservé.

Les diplômes « Sujet Recommandé » vont être commandés par Mlle Agnès de FRANCE chez un imprimeur d'Abbeville qui est en possession de la matrice.

F : Calendrier 2023 :

Marie-Hélène a été obligée de ressaisir le calendrier sur le site car, en dépit de ses efforts, le webmaster de secours n'avait pas pu le saisir correctement.

G : Saisie des épreuves :

Depuis les modifications apportées par le service informatique de la SCC permettant une saisie correcte des épreuves, Marie-Hélène continue à saisir celles de 2022 sur le site SCC et espère rattraper le retard dans les meilleurs délais.

12 – Questions diverses :

A : NE 2023 :

Sophie SANTI a l'intention d'inviter Mme Anne-Marie LAVAL-DUBOUL et Mrs Antoine RAMIREZ et Henri GUILLET-L'HERMITTE lors de la NE 2023 et au dîner du club. Elle demande au comité de lui accorder son autorisation.

Le comité donne son accord.

B : Information dans revue :

Stéphanie MELZER va produire un article sur la prévention des pathologies et de l'hygiène dentaires, également sur les vibrisses suite aux déboires rencontrés par des exposants français lors d'expositions canines en Allemagne.

C : Délégation Atlantique :

La déléguée Atlantique qui l'a demandé précédemment, insiste pour que le nom de la délégation « Atlantique » prenne la nouvelle dénomination « Bretagne-Atlantique ».

Le comité a déjà donné sa réponse lors de sa dernière réunion.

Le comité rappelle que les changements importants, et cette modification en est un, sont validés par le comité après consultation des adhérents de la délégation.

D : Terrain de Sparsbach :

Ce terrain n'est plus utilisé pour les entraînements et les manifestations de la délégation Alsace mais doit être entretenu régulièrement pour ne pas devenir un terrain vague verbalisable.

Deux solutions se présentent :

1 – Vente à la SAFER.

2 – Location à M. STOQUERT pour une durée de 3 ans permettant l'installation durable de ses ruches avec promesse de vente à la clef.

E : Newsletters :

1 – Le listage des sujets abordés n'est pas utile dans une Newsletter car elle ne doit pas comporter beaucoup de paragraphes et doit être la plus courte possible.

2 – Trois NL sont à prévoir :

La première pour l'utilisation.

La seconde pour l'appel à candidature au remplacement du délégué PACA-Corse.

La dernière pour information des adhérents : CR 20/09 modifié, 21/11 et 22/12/22.

F : Listing éleveurs adhérents :

Il sera effectif lorsque le listing des adhérents sera sur le site de la SCC.

Fin de réunion : 26/01/2023 à 0H15.

Le secrétaire général

Gérard Bernier

La Présidente

Jocelyne Schoen